



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1851

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Aménagement terrain Foncière Logement (Arsenal) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

*Absents excusés* : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

*Absents non excusés* : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1851**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Aménagement terrain Foncière Logement (Arsenal) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Saint Fons - Aménagement terrain Foncière logement fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Dans le cadre du programme national de rénovation urbaine, la Communauté Urbaine de Lyon a signé le 15 février 2007 une convention, pour le quartier de l'Arsenal à Saint Fons, avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Région, le Département, la Commune de Saint Fons, la Caisse des dépôts et consignations, l'Association foncière logement (AFL) et les bailleurs concernés. Le quartier de l'Arsenal est aujourd'hui classé en quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Plus de 5 000 habitants y occupent 1 400 logements.

L'AFL a démarré la construction d'un programme immobilier d'une quarantaine de logements locatifs intermédiaires, sur un terrain occupé auparavant par un foyer Adoma, reconstruit dans le cadre de la convention ANRU. De son côté, la Métropole s'est engagée à créer une voirie afin d'assurer la desserte sans impasse du projet de l'AFL. Cette voie nouvelle va également désenclaver la résidence Dussurgey d'Alliade Habitat, en l'ouvrant sur l'avenue Jean Jaurès à l'ouest et sur la rue Mathieu Dussurgey au sud. Enfin, elle permettra de mieux organiser les cheminements piétons en délimitant l'espace dédié aux voitures et en contraignant le stationnement sauvage.

Le projet prévoit :

- l'aménagement d'une chaussée en double sens d'une largeur de 5,50 mètres, avec du stationnement en long de part et d'autre,
- la création d'une zone de circulation apaisée, zone 30, sur l'ensemble de l'opération. Les entrées et carrefours seront traités en plateaux surélevés afin de délimiter l'entrée dans la zone et d'assurer son bon fonctionnement,
- la réalisation de larges trottoirs afin de redonner de la lisibilité et du confort aux usagers,
- la création d'une allée piétonne de 3 mètres de large (2 mètres de passage et 1 mètre de bande végétalisée), à l'est du projet de l'AFL. Cette allée sera remise à la Ville à l'issue des travaux.

Par délibération n° 2013-3567 du Conseil du 18 février 2013, 2013-4140 du Conseil du 26 septembre 2013 et 2014-0425 du Conseil du 3 novembre 2014, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme pour un montant de :

- 261 125 € TTC en dépenses sur le budget principal pour les études du projet et l'attribution d'une subvention d'équipement à ADOMA,
- 44 433,34 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement pour des travaux d'eaux usées,
- 105 000 € en recette sur le budget principal correspondant à la participation financière de la Commune de Saint Fons pour les travaux d'éclairage public dont elle a la compétence, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU).

La Commune de Saint Fons a souhaité depuis réaliser en propre les travaux d'éclairage public. La CMOU n'a jamais été établie, la recette correspondante de 105 000 € doit être annulée.

Aujourd'hui, le coût total de l'opération est évalué à 1 111 125 € TTC à la charge du budget principal et 126 633,34 € HT à la charge de budget annexe de l'assainissement. La répartition des financements s'établit comme suit :

- Métropole de Lyon :	898 031,43 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes :	150 500,00 €
- ANRU :	189 226,91 €

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 932 200 € en dépenses et 234 726,91 € en recettes, correspondant aux participations de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ANRU, corrigées de la recette annulée pour les travaux d'éclairage public, pour l'opération Aménagement terrain Foncière Logement sur la Commune de Saint Fons ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux de la voie nouvelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Mathieu Dussurgey dans le cadre du projet Saint Fons - Aménagement terrain Foncière logement (Arsenal) à Saint Fons.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville à la charge :

- du budget principal pour un montant de 850 000 € TTC en dépenses et 234 726,91 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 325 000 € en dépenses et 43 390 € en recettes en 2017,

. 525 000 € en dépenses et 191 336,91 € en recettes en 2018 ;

sur l'opération n° 0P17O1530,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 82 200 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 82 200 € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 2P17O1530.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 237 758,34 € en dépenses et 339 726,91 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**